

Morts, la veille des services. Il officia le lendemain pontificalement à la grande Messe avec les mêmes Abbés, & le R. Pere Taufch, Jésuite, prononça l'Oraison funebre. Ce fut le Comte de Trautson, Archevêque de Carthagene *in Partibus* & Coadjuteur de Archevêché de Vienne, qui officia le lendemain; le Comte de Halleweil, Evêque de Neustadt fit la même chose le 20.

La seûe Impératrice Elisabeth-Christine a institué l'Impératrice-Reine, sa Légatrice universelle. Elle a laissé à la Princesse Charlotte de Lorraine, l'ameublement complet de l'appartement qu'elle occupoit au Château de *Hetzendorf*, & à la Comtesse de Paar, Grande Maîtresse de sa Maison, l'ameublement complet de l'appartement dans lequel elle donnoit ses audiences au Château de cette Ville. La Garderobe, le linge & les nippes ont été partagées entre ses Dames d'honneur. Le Baron van Swieten, Médecin de la Cour, a reçu aussi un témoignage de l'estime de la seûe Impératrice; elle lui a legué une tres belle bague garnie de diamans, & ordonné qu'on la lui remît avec une bourse de mille ducats.

II. Tout ayant été réglé entre cette Cour & celle de *Berlin*, par rapport à la demande de la garantie de l'Empire pour la *Silésie*, & le Comté de *Glaz* en faveur du Roi de Prusse, le Décret de Commission de l'Empereur sur cette matière a été envoyé à *Ratisbonne*, afin d'être présenté à la Diette; ce qui a été exécuté. On en rapportera ci-après la traduction à l'article de *Ratisbonne*, ainsi que celle de deux déclarations, l'une de l'Impératrice Reine, l'autre de l'Empereur, au sujet de l'élection d'un Roi des Romains. Ce sont des pièces remarquables. Rap-
portons